

EN BREF

ENFANCE ET JEUNESSE

De vraies vacances pour tous !



Avec le centre loisirs et les activités à la carte et l'espace jeunes:

Cet été le centre de loisirs ouvrira ses portes du lundi 8 juillet au vendredi 30 août.

Il accueille les enfants de 3 à 14 ans et une section adolescents. Le programme sera diffusé à partir du 20 juin et téléchargeable sur le site internet de la ville.

Les inscriptions se feront à partir du 24 juin 2013 en mairie au service enfance aux heures et jours d'ouverture de la mairie avec une ouverture exceptionnel le mercredi 26 juin toute la journée (9h00-12h00 et 13h30-17h00).

ESPACE JEUNES

Programme de l'été 2013
Du 1er juillet au 31 août 2013

Chantier de jeunes bénévoles

Du vendredi 28 juin au dimanche 07 juillet 8 jeunes germinois, 8 jeunes allemands de la ville de Gadebusch en Allemagne se retrouveront pour un échange et un travail commun dans la ville, mais également pour des moments de loisirs (balades, spectacles, baignades...)



Tous les mardis et les jeudis de juillet et août « Pôle plein air » de 15h à 21h : L'Espace Jeunes prend ses quartiers d'été et s'installe sur la plaine de jeux Jacques Prévert. On s'organise ensemble à partir de cet espace ouvert ! Jeux de société ou de table (cartes, dames, échecs...), de plein air (football, baseball...), barbecues, mise en place de tournois ou de sorties !
Tennis tous les mercredis de 19h à 21h00 sur les cours municipaux.
Les sorties du samedi (à la demande des

jeunes ou sur proposition des animateurs)

On part se balader à VTT, nager dans un lac du Cher, faire du canoë à Châteauneuf/Cher...

Ouverture de l'Espace Jeunes : les lundis de 14h à 21h, le mercredi de 9h à 12h et 14h à 21h et le vendredi de 14h à 18h et 20h à 23h.

Accueil, information, Internet et multimédia.

Renseignements :
Espace Jeunes 09 62 05 62 43

ATELIERS INTERGENERATIONNELS

Les ateliers intergénérationnels, organisés par Lise Minard de l'association Bien être et mieux vivre ont lieu une fois par mois, **tous les jeudis après midi de 14h à 17h au foyer restaurant.**

Au programme

20 juin : Sortie patrimoine
18 juillet : Jeux d'hier, jeux d'aujourd'hui
26 septembre : La route des vins

Inscription :

PERMANENCE JURIDIQUE

Le Centre Communal d'Action Sociale de Saint Germain du Puy vous propose des permanences de conseil juridique, qui seront assurées par Maître Malika Gérigny avocate au barreau de Bourges.

Ces permanences se dérouleront dans les locaux du CCAS de Saint Germain du Puy (6C allée Gérard Philippe – Apt 64) chaque dernier lundi de chaque mois, à partir de 14h. Ainsi la prochaine permanence aura lieu le 24 juin 2013. **Pour tous contacts ou prise de rendez vous joindre le CCAS au 02 48 66 34 48.**

PISCINE MUNICIPALE

La piscine municipale sera fermée pour réfection **à partir du 9 juin**. Les travaux devraient durer au moins 4 mois.



LE PEDIBUS

Mise en place d'un pédibus pendant la semaine du 17 au 21 juin 2013 entraînant la suspension du ramassage scolaire pour le matin et l'après midi.

Le CCER, Centre Communal d'Action Routière va tester la possibilité de mettre en place une troisième ligne de pédibus pendant une semaine afin de tester la faisabilité du projet sur ce nouveau trajet.

Ce trajet partira de la place du 8 mai (maternelle Paul Eluard) pour aller jusqu'aux écoles

Pendant ce « test », votre arrêt situé dans le périmètre du projet sera supprimé sera supprimé aux horaires suivant 08h20 et 17h00. Il sera maintenu à 12h00 et 13h20.



MAIRIE DE SAINT GERMAIN DU PUY



Informations municipales

FÊTE DE LA MUSIQUE

**LE VENDREDI 21 JUIN 2013
PLACE DE LA MAIRIE**

Au programme :

La fête de la musique dans les rues de la ville :

♪ **15h45** : La Fanfare Saugrenue à l'école maternelle Paul Eluard

♪ **16h25** : La Fanfare Saugrenue à la sortie des écoles de la rue des Sorbiers,

♪ **16h45** : La Fanfare Saugrenue au foyer-restaurant

♪ **17h15** : La Fanfare Saugrenue – At-homes

♪ **17h45** : La Fanfare Saugrenue – cour du Cdt Charcot puis départ vers la Place de la Mairie

Place de la mairie :

♪ **18h30** : La chorale Bloc-notes

♪ **19h00** : L'école de musique ADAGIO

♪ **20h00** : Le Quatuor Mégamix

♪ **21h30** : La Fanfare Saugrenue

FANFARE LA SAUGRENUÉ

Formation à géométrie variable à la fois conviviale, talentueuse et festive, cette fanfare mutine, composée de musiciens tous issus du collectif La Saugrenue, invente une musique cuivrée, rutilante, joyeusement baroque et délicatement sophistiquée.

Sur un répertoire original intégrant avec esprit et savoir-faire tous les courants des musiques actuelles, les musiciens de La



Fanfare Saugrenue, parés de leurs plus beaux atours, ne devraient pas avoir de mal à faire tourner les têtes et libérer les corps...

QUATUOR MEGAMIX

Après la découverte des ruines de La Plus Grande Discothèque du Monde™, le Quatuor Megamix s'est plongé dans les archives de la musique de danse de la fin du 20e siècle. Tout au long de leur



conférence, le fruit de leurs recherches sera illustré par les chef-d'œuvres de Dr Alban, 2 Unlimited ainsi que nombre de leurs contemporains. Sur un ton résolument décalé, ces quatre virtuoses offrent un spectacle où se mêlent comédie, musique et danse.

RESTAURATION ET BUVETTE

Restaurez-vous sur place !!

Place de la mairie, un point restauration (sandwich, mergez, frites, crêpes...) ainsi qu'une buvette sont à votre disposition pendant toute la durée du concert!

GENS DU VOYAGE : LA LOI DE 2005 EST APPLIQUÉE PAR LA MAIRIE DE SAINT GERMAIN DU PUY ET L'AGGLOMÉRATION.

L'état doit aussi la faire appliquer lorsqu'elle n'est pas respectée et s'en donner les moyens !!!

La commune de Saint Germain du Puy et l'agglomération Bourges Plus sont en règle avec la loi de 2005 qui impose « aux communes de plus de 5000 habitants de réaliser un terrain d'accueil » et de « prévoir un grand terrain dit de passage » au niveau du territoire de l'agglomération.

Sur l'agglomération de Bourges, les trois villes de plus de 5000 habitants, Bourges, Saint Doulchard et Saint Germain du Puy disposent d'un terrain d'accueil et, à Bourges, d'un grand terrain dit, de passage. C'est la communauté d'agglomération Bourges Plus qui gère ces terrains. Fin avril dernier, à deux reprises, des caravanes de « gens du voyage » ont occupé illégalement le terrain d'entraînement de football proche du Colin en bas de la plaine de jeux Jacques Prévert à Saint Germain du Puy.

Illégalement, bien sûr, car un terrain de football n'est pas fait pour permettre le stationnement des caravanes ou des véhicules quels qu'ils soient et évidemment, la ville n'avait donné aucune autorisation à ces personnes qui ont d'ailleurs pénétré dans les lieux par effraction après avoir cassé chaînes et cadenas.

Les services de la mairie se sont rendus sur les lieux dès l'arrivée des caravanes, constatant l'effraction, et leur demandant, en application de la loi, de quitter l'endroit. **Devant leur refus, le maire a demandé à la police nationale, en application de la loi de les expulser et de les renvoyer vers le grand terrain de passage, comme il le fait à chaque fois que la commune est confrontée à de telles situations.**

Ainsi, la commune avait obtenu du Préfet en 2009 l'expulsion d'un groupe de gens du voyage des locaux de l'ex imprimerie CCIF, route de la Charité par exemple. (Rappel, si c'est un terrain privé qui est occupé, il appartient au propriétaire de ce terrain de demander leur expulsion, le maire dans ce cas ne pouvant intervenir.) En même temps que chez nous, sont arrivés à Bourges, dans la plaine du Moulon et sur des terrains proches de la sortie de l'autoroute, dans la Zone d'activité économique de Bourges de la Chapelle Saint Ursin, du Subdray... des centaines de caravanes...

Il s'agit de « gens du voyage qui se rendent à un grand rassemblement national de leur communauté. Et comme le terrain dit de grand passage n'est pas assez grand, ils se mettent... « n'importe où ». Il y a un problème, dit le maire de Saint

Germain du Puy :

Avant la réalisation des aires d'accueil, l'Etat disait, qu'il ferait respecter la loi lorsque les communes respecteraient la loi de 2005 et réaliserait un terrain d'accueil. Aujourd'hui, les communes de l'agglomération disposent de terrains d'accueil et d'une aire de grand passage, mais des caravanes stationnent illégalement dans plusieurs communes et l'Etat ne fait pas respecter la loi parce qu'il n'a pas anticipé sur l'arrivée massive de caravanes de passage dans le département et qu'il n'a pas les moyens de les expulser...

La situation des aires d'accueil sur le territoire de la communauté d'agglomération Bourges Plus

Ce problème doit pourtant être réglé. Lors la réunion du Bureau de l'agglomération de Bourges Plus du 6 mai dernier, Maxime Camuzat maire de la commune de Saint Germain du Puy en évoquant ce problème a :

1) Demandé que le Président de Bourges Plus, Alain Tanton, soulève la question auprès de Monsieur le préfet du Cher, comme lui même l'a fait par courrier depuis.

2) À proposé concrètement que le Préfet, représentant de l'état dans le département gère ces grands passages, comme il le fait pour des événements exceptionnels qui revêtent une ampleur départementale et qui ne peuvent être gérés à l'échelle communale ou intercommunale (comme les « rave party » par exemple).

Cette gestion pourrait se traduire par la mise à disposition provisoire lors des grands passages de terrains (par exemple dans le polygone, terrain appartenant à l'état) et permettrait de ce fait et sans compromis, d'interdire toute occupation d'autres terrains que cela soit à Bourges, Saint Germain du puy ou ailleurs,

Cela éviterait d'être confrontés à Saint Germain du Puy ou ailleurs, à des problèmes de stationnement sauvage, en infraction totale avec la loi de 2005, qui suscitent l'incompréhension totale des habitants qui s'étonnent à juste titre qu'après avoir investi des sommes considérables dans les aires d'accueil, nous ne puissions pas faire expulser des caravanes qui s'installent sans autorisation ailleurs que sur ces aires.

Cette incompréhension peut d'ailleurs rapidement se transformer en exaspération avec toutes les dérives qui s'y rattachent vis à vis des populations de passage qui ne respectent pas les règles.

CONFÉRENCE

Une conférence sur le thème :

La colonie agricole pénitentiaire du Val d'Yèvre, une expérience oubliée ?

aura lieu le :

Mardi 4 juin 2013 à 18 h 30

à l'Amphithéâtre de la Direction des Archives départementales et du patrimoine

rue Heurtault de Lamerville
18000 BOURGES

Par Alain Gardant, professeur du service éducatif des Archives départementales.

Fondée par Charles Lucas, inspecteur général des prisons, en 1847 sur un domaine de la commune de Saint-Germain-du-Puy, la colonie pénitentiaire agricole du Val d'Yèvre constitue alors une expérience inédite en France de centre de redressement de mineurs délinquants par le travail.

Les quelques centaines de jeunes colons internés dans cet établissement privé mènent un vaste chantier de défrichement des marais et de mise en valeur des terres alentours. D'autres colonies similaires voient le jour par la suite en France, alors que la colonie est rachetée par le ministère de la Justice en 1872 pour fermer définitivement ses portes en 1925. Alain Gardant revient sur une expérience un peu oubliée, témoin de l'évolution de la prise en charge des mineurs par le système judiciaire et des finalités de l'enfermement.



Renseignements au 02.48.55.82.60
www.archives18.fr
direction.archives@cg18.fr

AGENDA

DIMANCHE 2 JUIN

Étape de "La Ronde Solangeoise" rallye de voitures anciennes organisé par l'association CitröBerry Place de la Mairie

MERCREDI 5 JUIN

Rendez-vous contes... à la bibliothèque 15 h : Fabrice ESCULIER, pour enfants 19 h : Dominique Tchork, pour adultes

VENDREDI 7 JUIN

Tournoi de Foot de Bourges Plus en partenariat avec l'ASSG . 18h30, Stade H. Luquet

À PARTIR DU SAMEDI 8 JUIN

La Petite Expo

Vin d'honneur le samedi 15 juin à 11 heure



SAMEDI 8 JUIN

■ Tournoi de l'école de Tennis, organisé par le TCSG

■ Tour cycliste du Canton des Aix d'Angillon organisé par l'US Florentaise

SAMEDI 8 ET DIMANCHE 9 JUIN

Représentations de l'Atelier Théâtre des Gibjoncs au Château de Villemenard

MARDI 11 JUIN

Chorale des écoles maternelles et primaires à partir de 19h30, Salle des fêtes



MERCREDI 12 JUIN

Concours de pêche réservé au + de 55 ans organisé par La Pêche Germinoise Plan d'eau de la Sablette

VENDREDI 14 ET SAMEDI 15 JUIN à 20h30

Représentations théâtrales de Théâtre en Germ' : "Et si on en parlait..." Château de Villemenard - entrée 8€ et 5€)



DU MERCREDI 19 AU DIMANCHE 30 JUIN

Tournoi annuel homologué de tennis organisé par le TCSG

VENDREDI 21 JUIN

Fête de la Musique

SAMEDI 22 JUIN

Fête des écoles organisée par la FCPE à partir de 14 heures, école élémentaire R. Néron

MARDI 25 JUIN

Soirée de remise des récompenses sportives 19 heures, Salle des fêtes



MERCREDI 26 JUIN

CONSEIL MUNICIPAL à 19h15, Mairie

JEUDI 27 JUIN

Collecte de sang par l'EFS de 15h30 à 19 heures, Place de la Mairie

DU VENDREDI 28 AU DIMANCHE 30 JUIN

Visite de la délégation de GADEBUSCH

VENDREDI 28 JUIN

Concert d'ADAGIO



SAMEDI 29 JUIN

Gala du Twirling Sport en soirée, Gymnase J. Prévert

-DIMANCHE 30 JUIN

■ Randonnées pédestres et cyclistes organisées par Pôle nutrition à partir de 7 h,

■ Finales du Tournoi annuel homologué de tennis organisé par le TCSG

SAMEDI 13 JUILLET

22h : Distribution de lampions
Spectacle Pyromélogique au plan d'eau de la Sablette
N'oubliez pas vos lampes frontales!
23h30 : **Bal Populaire**, parking de l'église.



DIMANCHE 14 JUILLET

Cérémonie au monument aux morts Place de la mairie